

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT VALORISATION RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GPEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134

Dossier n° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article 332,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à des précisions sur emplois afin de permettre le recrutement d'agents contractuels,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, technicien territorial, à défaut de candidats fonctionnaires, sur un poste vacant de chargé de gestion des équipements, au service Infrastructure. L'agent devra posséder un brevet de technicien supérieur en bâtiment ou équivalent, ainsi qu'une première expérience professionnelle sur un emploi similaire.
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, technicien territorial, à défaut de candidats fonctionnaires, sur un poste vacant de chargé de l'infographie, au service Communication. L'agent devra posséder un brevet de technicien supérieur en communication ou équivalent, ainsi qu'une première expérience professionnelle sur un emploi similaire.

La rémunération de ces agents sera calculée en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant prévu dans la délibération en vigueur, relative au régime indemnitaire pour les agents des filières administrative, technique et sociale, votée par le Conseil d'administration.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU